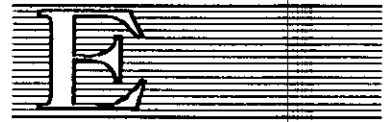


46453



**NATIONS UNIES**

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr. : GENERALE

E/ECA/TRADE/93/3  
Septembre 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Réunion technique d'experts de la  
douzième session de la Conférence  
des ministres africains du commerce

Tunis (Tunisie)  
19 - 21 octobre 1993

**PERSPECTIVES DES EXPORTATIONS DE L'AFRIQUE: LES  
NEGOCIATIONS D'URUGUAY ET AU-DELA**

## I. INTRODUCTION

1. L'Afrique est en proie à une grave crise socio-économique depuis deux décennies. Cette crise s'est manifestée par la baisse des taux de croissance et des revenus par habitant, la pauvreté, la faim et les maladies dans de nombreuses parties du continent, la détérioration des termes de l'échange et l'écrasant fardeau de la dette. Tout cela dans un environnement économique international marqué par une nette augmentation du volume de la production et du commerce à l'échelle mondiale. L'Afrique n'a donc pas tiré parti de l'expansion du commerce mondial ces deux dernières décennies. Bien au contraire, le volume de ses échanges tant à l'exportation qu'à l'importation a graduellement baissé en raison des graves problèmes qu'on connu la plupart des pays africains.

2. Le phénomène le plus inquiétant de ces dernières années est graduel de la part de l'Afrique dans les marchés mondiaux en ce qui concerne ses principaux produits d'exportation et en particulier ses exportations traditionnelles. Le continent n'a pu préserver sa part du marché que dans quelques cas<sup>1</sup>.

3. Le présent document est une étude des différents facteurs qui ont contribué à la baisse de la compétitivité de l'Afrique et une évaluation les perspectives de croissance des exportations compte tenu de l'évolution récente des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. La section II passe en revue les facteurs endogènes et exogènes qui ont contribué à la diminution de la part de l'Afrique dans le commerce mondial. La section III contient un examen des incidences sur l'Afrique de l'émergence de grands blocs commerciaux. Dans la section IV les effets éventuels de l'aboutissement de négociations d'Uruguay du GATT sur le commerce extérieur de l'Afrique sont analysés. Enfin, dans la section V un certain nombre de conclusion sont tirées.

## II. CAUSE DE LA BAISSSE DE LA PART DE L'AFRIQUE DANS LE COMMERCE MONDIAL

4. La part des principaux produits d'exportation de l'Afrique dans les marchés mondiaux a graduellement diminué. S'agissant du cacao, du café, du coton et du cuivre, cette part a baissé de 20 à 40% par rapport à ce qu'elle était en 1970 et le continent n'a pu maintenir sa position que dans quelques cas. La diminution du volume des exportations de produits de base autres que les produits pétroliers représente environ un tiers des pertes totales de l'Afrique sur le marché mondial, les deux tiers restants étant attribués à l'incapacité de diversifier la production<sup>2</sup>. Les résultats peu encourageants du commerce africain sont imputables à la fois à des facteurs endogènes et exogènes.

---

<sup>1</sup>/ Africa's Commodity Problems: Towards a solution, Rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général de l'ONU sur les problèmes de l'Afrique

<sup>2</sup>/ Refik Erzan et Peter Svedberg, Protection Facing Exports from Sub-Saharan Africa in the EC, Japan, and the United States, Working Paper Series, WPS 320, août 1990.

5. L'analyse des facteurs endogènes exige un effort accru d'introspection car cela revient à identifier les insuffisances intrinsèques de la région. Force est de reconnaître que le premier pas vers la solution du problème consiste à en prendre conscience et de montrer déterminé à s'attaquer à ses causes profondes. Les facteurs exogènes qui influent sur les résultats du commerce africain nécessitent une opération minutieuse d'identification, et la recherche de solutions présuppose la pleine coopération de tous les partenaires de l'Afrique dans le processus de développement.

#### **A. Facteurs endogènes**

6. Si l'Afrique est à la traîne du reste du monde dans le domaine du commerce c'est en partie parce qu'elle n'a pas été en mesure de développer ses propres échanges intra-régionaux. L'Afrique consacre d'énormes efforts à la mise en place de mécanismes institutionnels sous-régionaux et régionaux afin de promouvoir l'intégration économique. En dépit de ces efforts, le commerce intra-africain stagne à un faible niveau ne représentant que 5 à 7% du commerce total du continent.

7. Quelles sont les raisons de la stagnation du commerce intra-régional? Les causes invoquées pour expliquer cette situation sont diverses. Parmi les plus importantes, il y a lieu de mentionner les suivantes:

- **Le manque d'infrastructures physiques** (routes, voies ferroviaires, ports maritimes et fluviaux), de moyens de transports aériens et de télécommunication à l'échelle du continent restreint d'une manière draconienne les possibilités de développer le commerce;
- **Les problèmes entre les pays africains au niveau politique et administratif** concernant le transit des marchandises par les frontières et les régimes commerciaux de protection<sup>3</sup> ont créé des barrières et favorisé les pratiques frauduleuses et les transactions non comptabilisées;
- **Les modes de consommation des consommateurs africains** c'est-à-dire leur préférence marquée pour les produits importés des pays développés et la consommation excessive de ces produits qui affaiblissent la demande de marchandises produites dans la région;
- **Les sources insuffisantes et les lourdes procédures de financement du commerce** qui restreignent la capacité des entrepreneurs africains de tirer parti des possibilités commerciales intra-régionales;

---

<sup>3/</sup> Il y a eu quelques progrès dans le sens de la réduction des tarifs au sein des groupements régionaux de l'Afrique subsaharienne.

- **Le faible degré de diversification des produits de consommation et industriels** qui se traduit par une trop grande similarité des produits disponibles pour le commerce intra-régional.

8. D'autres facteurs à l'origine des résultats médiocres de l'Afrique dans le commerce mondial influent les uns sur les autres créant ainsi un cercle vicieux. Par exemple, un climat politique instable entraîne souvent des politiques économiques inefficaces, la recherche de rentes, la corruption et l'utilisation peu judicieuse des ressources extérieures. De surcroît, cette situation est à l'origine de l'incapacité des gouvernements d'accorder suffisamment d'intérêt à la mise en valeur des ressources humaines et au développement des moyens institutionnels. D'où des carences dans la capacité d'assimiler des progrès technologiques et de les promouvoir et l'incapacité de transformer et de diversifier la base de production des économies africaines. En conséquence, des produits de qualité inférieure et d'un prix de revient élevé sont mis sur le marché. Ainsi handicapées, les économies africaines n'ont pu s'adapter ni au changement rapide dans les modes de consommation à travers le monde ni aux produits nouveaux.

9. Plus particulièrement, les politiques économiques dévoyées appliquées dans de nombreux pays africains créent un environnement macro-économique peu propice aux exportations. Cela s'est traduit par des taux de change surévalués, des contrôles des prix à la consommation et à la production, une attitude caractérisée par la recherche de rentes chez les producteurs, l'octroi de monopoles à des organismes de commercialisation inefficaces et, souvent, la négligence du secteur agricole. L'intermédiation financière des agents économiques était également entravée par les directives des gouvernements concernant la fixation des taux d'intérêt et l'allocation des crédits au niveau local et la distorsion des mécanismes de fixation des prix. En raison de ces politiques, l'initiative du secteur privé a été découragée avec souvent pour conséquence les fuites de capitaux et l'exode des compétences.

10. Alors que les pays industrialisés et d'autres régions mettaient au point des substituts aux produits tropicaux, le continent africain a trop tardé à se rendre compte de l'incidence néfaste de ces innovations sur ses exportations traditionnelles. Force est de reconnaître qu'il est difficile, sinon impossible, de s'opposer aux progrès technologiques. Nous ne saurions demander un ralentissement de ce processus simplement en raison des effets néfastes que nous subissons. Avec l'avènement de l'électricité et de la lampe à incandescence, de nombreuses fabriques de bougies ont fait faillite. Cela ne signifie pas pourtant que l'industrie des bougies a disparu, elle s'est simplement adaptée au changement.

11. Les pays africains sont menacés par une tendance accrue à la substitution du caoutchouc synthétique au caoutchouc naturel, des fibres synthétiques au coton, du sirop de maïs à forte teneur en fructose au sucre de canne, des fibres optiques au cuivre pour les câbles de télécommunication et des huiles végétales aux huiles d'arachide et de palme. Comme indiqué plus haut, nous ne pouvons nous opposer au progrès technologique. Si les fibres optiques

doivent révolutionner l'industrie des télécommunications, il nous faudra trouver d'autres moyens de rendre notre cuivre plus compétitif. Toutefois, dans certains cas, la substitution est provoquée par une intervention directe et déloyale des Etats des pays industrialisés sur les marchés. Le sirop de maïs à forte teneur en fructose ne pourrait jamais concurrencer le sucre de canne si l'importation de sucre des pays en développement n'était pas soumise à des obstacles tarifaires et non tarifaires.

12. En outre, si un certain nombre de produits d'exportation traditionnels africains sont aujourd'hui moins compétitifs c'est en partie en raison du manque de recherche - développement sur les méthodes de production, de l'absence de services de vulgarisation et financiers appropriés à l'appui de la production et de l'insuffisance de l'infrastructure de liaison et des services de commercialisation. La Malaisie est par exemple devenue un important exportateur d'huile de palme après avoir importé les premières semences d'Afrique de l'Ouest, amélioré la technologie et renforcé ses méthodes de commercialisation.

#### **B. Facteurs exogènes**

13. Les pays africains n'ont généralement aucune prise sur les facteurs exogènes. Toutefois, pour s'attaquer aux causes profondes de ces facteurs, il est nécessaire que les pays africains et leurs partenaires dans le processus de développement coopèrent. De nombreux facteurs exogènes ont contribué aux résultats médiocres de l'Afrique dans le commerce mondial durant les deux dernières décennies. Les termes de l'échange des pays africains qui sont déterminés au niveau international se sont gravement détériorés causant une nette diminution des recettes d'exportation de la région. Le problème est aggravé par le fonctionnement peu satisfaisant des différents accords de produit de base et des fonds de stabilisation de ces produits. Le protectionnisme sur les marchés des pays industrialisés sous forme d'obstacles tarifaires et non tarifaires, restreint les possibilités et les gains potentiels commerciaux des pays africains. De graves perturbations climatiques causent des sécheresses dévastatrices dans différentes parties de l'Afrique, ruinant les récoltes et provoquant des famines de vastes ampleurs.

14. Les pays africains font souvent valoir que la montée du protectionnisme dans les pays industrialisés - que les obstacles soient tarifaires ou non tarifaires - a ces dernières années nettement limité l'accès des exportations africaines à ces marchés. Dans la recherche d'une solution à ce problème, la coopération des pays industrialisés est essentielle. Les intérêts des pays en développement en général et des pays africains en particulier doivent être sérieusement pris en compte durant les négociations commerciales internationales. Beaucoup a été dit au sujet de la nécessité de mettre un terme à la dépendance excessive du continent vis-à-vis de l'aide et à ce que d'aucuns qualifient de "mentalité d'assisté". Les dirigeants africains sont d'accord! La région veut avoir la possibilité de commercer d'une manière équilibrée, équitable et non discriminatoire qui tiennent compte des impératifs de son développement et des limitations en la matière.

15. L'effondrement de nombreux accords de produit de base intéressant les pays africains est en partie à l'origine du comportement médiocre des exportations de certains pays africains. Cela est en particulier vrai dans le cas des accords sur le cacao et le café pour lesquels pays producteurs et consommateurs ne sont pas parvenus à un consensus. Le désarroi créé par cette situation a eu un effet dévastateur sur les cours des produits de base qui, dans le cas de nombreux pays africains, sont tombés à des niveaux inférieurs aux coûts de production. Les prix des produits de base ayant continuellement baissé au lieu de suivre leur cours cyclique habituel qui explique la mise en place de mécanismes compensatoires, les fonds de stabilisation des cours des produits de base sont devenus inefficaces.

### **III. DEFI QUE POSE A L'AFRIQUE LA FORMATION DE GRANDS BLOCS ECONOMIQUES ET COMMERCIAUX**

16. L'Afrique et les pays en développement en général font face à un autre défi inhérent à la formation de grands blocs économiques et commerciaux. Parmi les défis les plus importants figurent la mise en place du marché unique européen, le processus de création de la zone de libre échange nord-américaine regroupant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, ainsi que le projet visant à créer une organisation économique régionale pour l'Asie et le Pacifique ou un groupe économique pour l'Asie de l'Est. Ces événements ajoutent une nouvelle dimension aux négociations d'Uruguay en cours ainsi qu'au système commercial international qui pourrait en résulter. Tout d'abord, ces grands blocs commerciaux sont de nature à détenir un plus grand pouvoir dans toutes les négociations multilatérales futures étant appelés à négocier en tant que groupes plutôt qu'en tant que pays. Deuxièmement, il est possible que ces blocs économiques et commerciaux érigent de nouveaux obstacles commerciaux pour protéger leurs entreprises et renforcer davantage leur position face à la concurrence sous prétexte d'intégration régionale.

17. Quelle que soit leur justification, ces arrangements commerciaux régionaux tendent à devenir une caractéristique de l'environnement commercial international. Les pays africains sont préoccupés par la menace que constitue l'émergence d'une mentalité de "forteresse", avec de graves conséquences pour les pays non membres. Les pays africains craignent qu'en plus de l'effet de diversion qu'ils peuvent avoir sur les possibilités commerciales, ces arrangements introvertis découragent les flux d'investissement vers les pays non membres.

18. En dépit des efforts des pays africains pour diversifier leurs marchés ainsi que leurs sources de financement du développement, la Communauté économique européenne demeure le principal partenaire économique de l'Afrique tant dans le domaine du commerce que dans celui de l'aide. Près des deux-tiers des exportations totales de l'Afrique sont absorbés par la Communauté européenne, essentiellement au titre des arrangements préférentiels.

19. Les mesures tendant à éliminer les contrôles frontaliers et les barrières commerciales dans la Communauté économique européenne, notamment la suppression des contingents nationaux dans différents pays de la CEE pour les importations de certains produits originaires

d'autres pays que ceux de l'ACP pourraient avoir des répercussions sur les exportations de certains pays africains qui jouissent d'un traitement préférentiel au titre des Conventions de Lomé et/ou du Système généralisé de préférences. De même, l'élimination des obstacles techniques au sein de la Communauté européenne pourrait avoir pour effet l'émergence de normes et d'un système de contrôle de qualité plus rigide qui risque de constituer un obstacle de taille pour les exportations de l'Afrique vers la région<sup>4</sup>.

20. Le continent devra relever ce défi avec pragmatisme et clairvoyance. Pour s'adapter à ces nouvelles réalités, l'Afrique est appelée à mettre l'accent sur des mesures à court terme tendant à améliorer la qualité des produits africains et à faire en sorte qu'ils soient conformes aux normes environnementales et de sécurité plus sévères de la Communauté européenne, de la zone de libre échange nord-américaine et d'autres groupements régionaux. De même, les pays africains devraient essayer de réorienter la production de fruits et de légumes vers les variétés hors saison pour lesquelles la concurrence des pays des zones tempérées est insignifiante.

21. D'une manière plus générale, la région devrait redoubler d'efforts pour diversifier ses exportations. A cet effet, il incombe aux pays africains de renforcer leur environnement économique et politique de façon à renverser la tendance à la fuite des capitaux et attirer des investissements étrangers directs dont ils ont grand besoin pour financer leur effort de diversification. A long terme, la région devrait également intensifier ces efforts en vue d'accélérer le processus d'intégration économique comme le prévoit le Traité d'Abuja.

#### **IV. ABOUTISSEMENT DES NEGOCIATIONS D'URUGUAY: INCIDENCE POTENTIELLE SUR LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'AFRIQUE**

22. L'acquis principal des négociations commerciales internationales menées depuis la seconde guerre mondiale, est la nette réduction des tarifs industriels nationaux assurés grâce à sept séries de négociations qui ont commencé à Genève en 1947 et se sont terminées à Tokyo en 1979. Les pays africains n'ont effectivement pas participé à ces négociations mais ont bénéficié des arrangements commerciaux multilatéraux conclus par le biais de la Clause de la nation la plus favorisée et des protocoles relatifs au traitement préférentiel tels que le Système généralisé de préférences et la Convention de Lomé.

23. Cependant, parallèlement à la réduction progressive des tarifs dans les pays industrialisés, on a assisté à l'apparition d'obstacles non tarifaires, d'autres formes d'encadrement du commerce, et les mécanismes d'appui aux prix à la production se sont multipliés et sont devenus la principale forme de discrimination à l'égard des importations en provenance des pays en développement. Les mesures discriminatoires utilisées par les pays industrialisés englobent le

---

<sup>4/</sup> Alfred Tovas, The European Communities' Single market: The challenge of 1992 for Sub-Saharan Africa, World Bank Discussion Papers, World Bank Washington D.C., août 1990.

recours à des obstacles non tarifaires, l'utilisation accrue d'instruments non tarifaires autorisés sur le plan formel tel que l'appui aux prix à la production dans l'agriculture, la légitimation d'instruments tels que l'arrangement multifibres (AMF) qui est discriminatoire vis-à-vis des textiles et des habits produits dans les pays en développement et le recours sur une vaste échelle aux "mesures relevant de la zone grise", telles que la limitation volontaire des exportations et les arrangements de commercialisation ordonnée.

24. De même la progressivité des droits est encore très fréquente et entrave sérieusement les efforts de diversification de la région. Une étude sur six groupes de produits de base a révélé que les droits augmentaient en moyenne de 5 à 10% à mesure que l'on montait dans la chaîne de transformation. C'était le cas pour certains des produits de base exportés par l'Afrique tels que la viande, les légumes, l'huile végétale, le tabac, le sucre, le cacao, le caoutchouc, le cuivre, le bois, le coton, le fer, le phosphate, les minerais et le pétrole<sup>5</sup>.

25. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay en cours sont les plus ambitieuses et les plus complètes entreprises jusqu'à présent en ce sens qu'elles englobent des domaines qui ne faisaient pas partie des précédentes négociations du GATT. L'aboutissement des négociations complexes en cours dans le cadre de cette série sur les produits de base agricoles, les mesures d'investissement liées au commerce, les droits de propriété intellectuels liés au commerce ainsi que les textiles et la continuation de l'Arrangement multifibres auront une profonde incidence sur l'avenir du système commercial international.

26. Les possibilités d'expansion des marchés d'exportation des pays africains par suite des nouveaux arrangements qui résulteront des négociations d'Uruguay dépendront de la portée des mesures de libéralisation du commerce. Il est espéré que la situation économique et sociale précaire du continent sera prise en compte au moyen de dérogations spéciales et de privilèges inclus dans le nouvel accord.

27. La région s'attend à ce que l'Accord prévoie des clauses de gel, des préférences spéciales ainsi qu'un appui technique et financier aux pays africains pour qu'ils puissent continuer de renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles. A l'avenir, ces pays seront en mesure d'assumer davantage d'obligations dans le cadre du GATT. Actuellement, cependant, certaines dispositions des accords devraient accorder aux pays africains un délai de grâce suffisant à des fins d'ajustement.

28. **Les négociations d'Uruguay sur les réformes agricoles** sont axées sur l'accès au marché, les mécanismes d'appui locaux, les subventions à l'exportation ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires. La protection de l'agriculture et le recours massif à des mécanismes de subvention par les pays industrialisés a eu de graves incidences



sur l'accès aux marchés des exportations des pays en développement. Par exemple, la Communauté européenne est passée du stade d'importateur de sucre à celui de grand producteur et exportateur. Grâce à l'appui aux prix à la production et à la subvention des exportations, la Communauté a été en mesure d'accroître sa part du marché mondial du sucre, du blé, de la farine et des produits laitiers essentiellement aux dépens des pays en développement.

29. L'aboutissement des négociations d'Uruguay pourrait libéraliser dans une large mesure le commerce des produits agricoles. Les politiques commerciales agricoles des pays industrialisés ont des répercussions sur les pays africains qui ne se limitent pas aux recettes d'exportation. Comme de nombreux pays africains dépendent lourdement de la production agricole, les avantages potentiels d'une libéralisation sont importants. Chacun sait qu'en Afrique l'agriculture est à beaucoup plus forte intensité de travail que l'industrie. Par conséquent, les effets multiplicateurs d'une augmentation de la production agricole se traduiront, grâce à la création d'emplois au niveau national, par une amélioration des niveaux de vie, un renforcement de la position de la balance des paiements ainsi que par une plus grande capacité d'honorer les obligations extérieures.

30. Les pays africains pourraient réaliser des recettes substantielles en devises si les obstacles au commerce étaient réduits ou éliminés notamment pour des produits tels que le tabac, le café torréfié, les extraits de café, les dérivés du cacao, l'huile et les semences. En outre, la libéralisation du commerce des produits agricoles pourrait se traduire par une réduction de l'instabilité des cours mondiaux des produits de base, surtout si les obstacles non tarifaires sont éliminés.

31. Il est une préoccupation fondamentale selon laquelle la libéralisation du commerce des produits agricoles pourrait avoir pour effet à court terme de réduire la production agricole, du fait de la baisse ou de l'élimination des subventions à l'exportation accordée dans les pays de l'OCDE, et provoquer par conséquent une augmentation du coût des produits agricoles. D'aucuns font valoir que les pays africains s'en ressentiraient inévitablement. La validité de cet argument doit certes être reconnue, mais il convient de signaler que dans de nombreux pays africains, la croissance de la production agricole est entravée par des prix internationaux artificiellement bas. L'Afrique dispose de terres agricoles et de ressources en eau abondantes qui pourraient être utilisées d'une manière économique si les distorsions actuelles étaient éliminées.

32. **Le commerce des textiles et des habits** est régi depuis des années par l'Arrangement multifibres, les règles internationales qui organisent une grande partie de ce commerce. Les objectifs déclarés de l'Arrangement multifibres consistent à régler temporairement le commerce des textiles, à promouvoir l'ajustement du commerce dans ce secteur et à y assurer une libéralisation générale à long terme. En réalité, au lieu de promouvoir la libéralisation du secteur, l'AMF a imposé des coûts particuliers aux pays en développement. Il a non seulement restreint le commerce mais s'est révélé discriminatoire dans la pratique. En un mot, l'Arrangement restreint les

exportations d'habits et de textiles bon marché des pays en développement vers les pays industrialisés.

33. Quelles seraient les conséquences de la levée des restrictions prévues dans l'Arrangement multifibres pour les pays africains? Avant d'essayer de répondre à cette question, il convient de signaler que la CNUCED a estimé que si la Communauté européenne, le Japon et les Etats-Unis levaient tous les obstacles non tarifaires au commerce des textiles, cela permettrait aux pays en développement d'accroître la valeur de leurs exportations de près de 11,8 milliards de dollars soit 75% du niveau des exportations en 1983. Personne ne nierait que cela est préférable à l'accroissement de l'aide bilatérale et multilatérale. En d'autres termes, c'est la meilleure preuve que si le monde en développement pouvait faire sa part, toutes les parties seraient bénéficiaires.

34. En effet, le commerce des textiles est l'un des rares domaines, à l'exception du secteur des produits de base, où les pays en développement ont un avantage comparatif. Certains pays africains ont une industrie textile bien développée et tireraient probablement parti des possibilités accrues qui résulteraient d'une libéralisation et il en va de même pour ceux qui sont à proximité de la CEE. En outre, il y aurait là une véritable occasion d'attirer des investissements étrangers directs soit sous forme de coentreprises soit dans le cadre de zones franches.

35. **Les négociations relatives aux mesures d'investissement liées au commerce** suscitent des divergences quant au mandat des négociations en cours sur cette question et sur les restrictions au commerce et les distorsions commerciales résultant des mesures d'investissement<sup>6</sup>. Les pays africains sont principalement préoccupés par les effets potentiels des investissements étrangers directs sur leur souveraineté et par les moyens de faire en sorte que ces investissements aient le plus d'impact sur le développement. Toutefois, il y a une claire volonté d'entamer un dialogue et des négociations sur cette importante question.

36. Les pays africains sont conscients de l'importance des investissements étrangers directs sur leurs économies en tant que source de transferts de technologies et en tant que flux non générateurs de dettes. Cette dernière fonction est particulièrement importante pour la région, sachant que la situation mondiale actuelle se caractérise par un manque de ressources financières.

37. **Les négociations sur les échanges de services** se poursuivent sur la base de principes tels que la libéralisation graduelle des échanges de services, la réciprocité, la non-discrimination, la transparence des réglementations, le commerce loyal et la non utilisation des restrictions quantitatives sauf en tant qu'instrument d'intervention d'urgence. Certains aspects des services, tels que les transports aériens, l'autorisation de la discrimination à l'égard

---

<sup>6</sup>/ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), "Selected Issues in the Uruguay Round", Trade and development Report, 1991.

de tous les producteurs de services de certains d'entre eux en ce qui concerne les services financiers et l'autorisation d'utiliser des restrictions quantitatives à des fins de balance des paiements.

38. Les pays africains auront du mal à tirer parti de possibilités négociées d'accès au marché des services parce que le continent ne dispose pas de grandes sociétés transnationales dotées d'infrastructures mondiales, financièrement puissantes, ayant une maîtrise des technologies de pointe, une vaste expérience et une réputation bien établie. Toutefois, les pays africains pourraient en bénéficier s'ils obtenaient des concessions sur la circulation des travailleurs, l'accès aux circuits de distribution, des réseaux d'information et s'ils tiraient parti de transferts de technologies effectuées par les sociétés étrangères jouissant de concessions commerciales en Afrique. Des branches de services telles que les banques, les assurances, les communications, la distribution et les transports figurent parmi les éléments essentiels de l'infrastructure d'appui requises pour la création d'un puissant secteur commercial international.

39. Le recours à des "mesures de la zone grise" et à des dispositions commerciales déloyales est une des caractéristiques marquantes du protectionnisme pratiqué par les pays industrialisés ces dernières décennies. Durant les négociations d'Uruguay en cours, le terme dumping et l'expression pratiques commerciales déloyales ont été définis. L'Afrique souhaite qu'il y ait une plus grande discipline dans ce domaine important. Si les nouvelles règles régissant le recours aux "mesures de la zone grise" sont appliquées avec fermeté, les exportations africaines pourraient accéder plus facilement aux marchés des pays développés.

40. Le projet d'Acte final contenant les résultats des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay a été présenté à Genève le 20 décembre 1991, mais les négociations n'ont pu aboutir en raison de divergences entre les principales parties. L'objectif à présent est d'assurer l'aboutissement des négociations sur le plan politique avant la fin de 1993.

## VI. CONCLUSION

41. En conclusion, il convient de signaler que de nombreux pays africains ont entrepris ces dernières années d'audacieuses réformes en vue de créer "l'environnement propice" indispensable à un décollage économique. Au niveau politique, ces réformes consistent à assurer le pluralisme politique, le respect de l'obligation de rendre compte, la transparence dans l'administration des affaires publiques et le respect des droits de l'homme. Sur le plan économique, de nombreux pays africains sont en voie d'adopter des réformes dans le sens de l'économie de marché visant à libéraliser leurs économies en stimulant et en donnant libre cours aux forces du marché. Un grand nombre de pays africains sont en train d'exécuter des programmes de réformes économiques qui incluent la libération des prix à la consommation et à la production, la rationalisation des mécanismes de commercialisation pour un certain nombre de produits de base, la déréglementation des organismes de distribution et la privatisation de certaines entreprises publiques, le réaligement des

taux de change, la restructuration et la déréglementation des secteurs financiers, y compris la libération des taux d'intérêt.

42. Les perspectives des exportations africaines durant la période qui suivra les négociations d'Uruguay dépendront dans une large mesure des politiques et programmes que les pays africains seront disposés à adopter en vue de transformer leurs économies et de les intégrer dans l'économie mondiale. L'Afrique est un continent en transition. C'est là un processus douloureux. Elle a besoin de l'appui de la communauté internationale ainsi que d'un système commercial international ouvert qui permette au continent d'exporter ces produits et de créer l'environnement propice dont il a besoin pour assurer la transition vers un redressement socio-économique et une transformation durables.

43. Il n'en demeure pas moins que la réalisation d'un développement durable en Afrique incombe au premier chef aux populations africaines et devra être fondée dans une large mesure sur l'autosuffisance collective et la coopération à l'intérieur de l'Afrique et avec la communauté internationale.